



CENTRE DE GESTION  
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## Procès-verbal de la réunion du 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 février à 14H00, le Comité social territorial s'est réuni au **Centre de gestion des Landes à Mont-de-Marsan**, sous la présidence de **Monsieur Gérard MOREAU**, Maire de Sabres.

**Monsieur Gérard MOEAU** procède à l'appel,

### Assistaient à la réunion

- En qualité de représentants des élus :

. <b>Gérard MOREAU,</b>	Maire de SABRES
. <b>Christian DUCOS,</b>	Maire de SOUPROSSE
. <b>Jean-Marc LARRE,</b>	Maire de BIAUDOS
. <b>Patricia CASSAGNE,</b>	Maire de LUE
. <b>Serge POMAREZ,</b>	Maire de HEUGAS
. <b>Jean-Pierre BRETHOUS,</b>	Maire de SAINT-MAURICE-SUR-ADOUR

- En qualité de représentants du personnel :

. <b>Bruno BALDASSINI,</b>	Mairie de BELHADE (FO)
. <b>Delphine DUMEAU,</b>	Mairie de ROQUEFORT (UNSA)
. <b>Marie-Laure LEE STEPHAN,</b>	Mairie de BOUGUE (CFDT)
. <b>Alexandra LAZARTIGUES,</b>	Mairie de GABARRET (SUD)
. <b>Ludovic LAVOINE,</b>	C.C LANDES D'ARMAGNAC (CGT)
. <b>Damien POUZALGUES,</b>	Mairie de SARBAZAN (CGT)
. <b>Yannick DAUBA,</b>	Mairie de SABRES (CGT)

- Etaient absents ou excusés :

. <b>Hervé BOUYRIE,</b>	Maire de MESSANGES
. <b>Fabienne LABY-FAUTHOUX,</b>	Maire de POYANNE
. <b>Christine FOURNADET,</b>	Maire de CASTELNAU-CHALOSSE
. <b>Yann BOUFFIN,</b>	Maire de CALLEN
. <b>Alain GAUBE,</b>	Maire de LABASTIDE-D'ARMAGNAC
. <b>Hélène COUSSEAU,</b>	Maire de LESPERON
. <b>Gilles COUTURE,</b>	Maire de GEAUNE
. <b>Sandrine LIORET,</b>	CC CHALOSSE TURSAN (FA-FPT)
. <b>Laurence LADOUSSE,</b>	Mairie de SAINT-MARTIN-DE-HINX (UNSA)
. <b>Sandrine CASINI,</b>	Mairie de HAUT-MAUCO (CFDT)
. <b>Marie-Dominique DAULAN,</b>	CIAS CLN CASTETS (CFDT)
. <b>Loup RITTER,</b>	SM COTE SUD TYROSSE (CFDT)
. <b>Fabien BARRIERE,</b>	Mairie de SAINT-VINCENT-DE-PAUL (CGT)
. <b>Jérôme DEYRIS,</b>	Mairie de LABOUHEYRE (CGT)

. Yvan SAVARY,  
. Fadela BOUALI,  
. Corine LEVY,

Directeur Général des services, Centre de gestion  
Service comité social territorial, Centre de gestion  
Service comité social territorial, Centre de gestion

## I – DESIGNATION DU SECRETAIRE ADJOINT

---

Désignation du secrétaire adjoint de séance **M. BRUNO BALDASSINI est candidat pour cette tâche.**

## DOSSIERS SOUMIS POUR AVIS

---

### II - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JANVIER 2025

<b><u>PV de la séance du 13 janvier 2025</u></b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

### III – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES

---

#### AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

<b><u>Commune de Saint-Jean-de-Marsacq</u></b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

#### AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE

<b><u>Commune de Gamarde-les-Bains</u></b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

## ASTREINTES

<u>Commune de Gamarde-les-Bains</u>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 7	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 6	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

## COMPTE EPARGNE TEMPS

<u>Commune de Saint-Cricq-Villeneuve</u>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 7	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 6	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

## COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

<u>Commune de Gamarde-les-Bains</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

## ORGANIGRAMME

<u>Alpi</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

## SUPPRESSION DE POSTE

<b><u>Syndicat Mixte des milieux naturels – Morcenx</u></b>  1 poste d'adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> )  1 poste d'adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> )  1 poste d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> )	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<b>Commune de Pouillon</b>  1 poste d'adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe  1 poste d'adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b> 4	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b> 3
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 6	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

### IV – LIGNES DIRECTRICES DE GESTIONS

#### Dossiers soumis pour avis

- Commune d'Angresse
- Commune d'Aubagnan
- Commune d'Aureilhan
- Commune de Bélus
- Commune de Bonnegarde
- Commune de Campagne
- Commune de Candresse
- Commune de Castel Sarrazin
- Commune de Donzacq
- Commune d'Estibeaux
- Commune d'Eyres-Moncube
- Commune de Gaas
- Commune de Gabarret
- Commune de Gaillères
- Commune de Gibret
- Commune de Goos

- Commune de Laglorieuse
- Commune de Laurède
- Commune de Lauret
- Commune de Lencouacq
- Commune de Léon
- Commune de Liposthey
- Commune de Lourquen
- Commune de Marpaps
- Commune d'Orist
- Commune d'Orthevielle
- Commune d'Ozourt
- Commune de Pecorade
- Commune de Perquie
- Commune de Pey
- Commune de Pouydesseaux
- Commune de Sabres
- Commune de Saint-Etienne-d'Orthe
- Commune de Saint-Martin-de-Hinx
- Commune de Saint-Paul-en-Born
- Commune de Saint-Perdon
- Commune de Sainte-Foy
- Commune de Saugnac-et-Muret
- Commune de Serres-Gastons
- - Commune de Seyresse
- Commune de Siest
- Commune de Sorbets
- Commune de Tilh
- Commune de Vicq-d'Auribat

**Vote global :**

Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		6	1
<b>Avis défavorable</b>			
Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
	6		
<b>Avis favorable à l'unanimité</b>			

## AVANCEMENT DE GRADE / RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Aux termes du Code général de la fonction publique, notamment les articles L522-23 à L522-31, « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial ».

L'assemblée délibérante compétente détermine le pourcentage d'agents autorisés à accéder au grade supérieur parmi les agents promouvables (agents remplissant les conditions statutaires d'accès au grade supérieur fixées par les statuts particuliers).

Le ratio est le rapport entre le nombre d'agents qui pourront être promus et le nombre d'agents qui remplissent les conditions statutaires.

Ce ratio demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus.

Cette décision de l'assemblée délibérante est obligatoirement précédée d'une consultation du comité social territorial dont relève la collectivité.

Les taux seront fixés en pourcentage. Ils peuvent être fixés par catégorie (A, B, C), par filière, par cadre d'emplois, ... au cas par cas pour tenir compte des spécificités locales et sont compris entre 0 et 100%. La délibération peut fixer une règle d'arrondi à l'entier supérieur.

A noter l'absence de directive et donc l'entière liberté de déterminer, pour l'assemblée délibérante compétente, pour chaque cas d'avancement, les seuils à appliquer dans la collectivité.

<b><u>Commune de Caupenne</u></b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

## RAPPORT SOCIAL UNIQUE – COLLECTIVITES RATTACHEES AU CST DU CDG

Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

# D'ACTION SOCIALE AINSI QU' AUX AIDES A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). En application du principe de parité entre le régime indemnitaire des agents de la fonction publique d'Etat et des agents de la fonction publique territoriale, seront donc concernés par le RIFSEEP les agents ayant comme corps de référence à l'État ceux concernés par le RIFSEEP.

Ce dispositif est centré sur une indemnité principale, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), à laquelle doit s'ajouter un complément indemnitaire versé annuellement.

Le décret précité pose le principe d'une reconnaissance indemnitaire axée sur l'appartenance à un groupe de fonctions.

Ce qui suppose :

- ✓ Que le versement de l'IFSE n'est plus fonction du grade mais des fonctions exercées par l'agent,
- ✓ Que la collectivité ou l'établissement public établit une répartition de ses effectifs par groupe de fonctions,
- ✓ Que chaque collectivité ou établissement public délibère pour créer ses propres groupes de fonctions,
- ✓ Que chaque agent bénéficie du montant indemnitaire attribué au groupe de fonction auquel il appartient.

Le projet de délibération relatif à la mise en place du RIFSEEP doit être soumis pour avis au comité social territorial.

---

### 1er PASSAGE

#### Dossiers soumis pour avis :

##### 1<sup>er</sup> passage RIFSEEP : (délibérations initiales)

- Commune de Bélus
- Commune de Donzacq
- Commune d'Eyres Moncube
- Commune de Gaillères
- Commune de Gibret
- Commune de Goos
- Commune de Lauret
- Sivu la Gouaneyre – Lencouacq
- Commune de Liposthey
- Commune d'Orx
- Commune d'Ozourt
- Commune de Pecorade
- Commune de Saint-Jean-de-Marsacq
- Commune de Serres-Gaston
- Commune de Sorbets

**Vote global :**

Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		7	
<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>			
Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
	5		1
<i>Avis favorable</i>			

## **2eme PASSAGE** (au titre de l'article R.254-68 du CGFP)

### **Dossiers soumis pour avis :**

- Commune de Haut-Mauco
- Commune de Onesse-Laharie
- Commune de Sagnac-et-Muret
- Commune de Solférino

### **Vote global :**

Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		7	
<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>			
Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
	5		1
<i>Avis favorable</i>			

## **PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

### **Dossiers soumis dans le cadre de la Labellisation**

- Commune de Bascons
- Commune de Doazit
- Commune de Miramont-Sensacq
- Commune de Pimbo
- Commune de Rimbez-et-Baudiets
- Commune de Saint-Etienne-d'Orthe

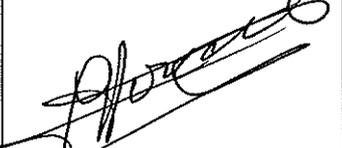
### **Vote global :**

Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

# AVIS SUIVIS - QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à :  
15h00

Signatures :

Le Président,	Le secrétaire	Le secrétaire-adjoint
 Gérard MOREAU (Maire de SABRES))	 Jean-Marc LARRE (Maire de BIAUDOS)	 Bruno BALDASSINI (FO)